



# LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

JUIN 1998 N° 86

## MIEUX CONNAITRE LE XVI<sup>e</sup>, SON IMPORTANCE DANS PARIS

*(Suite des renseignements de notre Lettre d'Avril 1998)*

Le XVI<sup>e</sup> compte environ 8 % de la population parisienne et 9 % de sa superficie (sans les bois)

BUREAUX : PARIS : 14.970.000 m<sup>2</sup> } soit env. 7%  
Surfaces utiles au I.L.92 XVI<sup>e</sup> : 1.070.000 m<sup>2</sup>

OCCUPATION des résidences principales : (1990)	PARIS	XVI <sup>e</sup>
Propriétaires	28 % ←	36 % ←
Locataires non HLM	47 %	45 %
Locataires HLM	12 %	3 %
En meublés ou hôtel	4 %	4 %
Logés gratuitement	9 %	12 %

### NOMBRE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ( année 94/95)

	1 <sup>o</sup> degré		second degré		total
	Privé	Public	Privé	Public	
PARIS	132	639	228	240	1.239
I6 <sup>e</sup>	16	32	29	14	91

ESPACES VERTS : le XVI<sup>e</sup> comporte environ 10 % (40 hectares) sur les 400 de parcs, jardins, squares ouverts au public que compte Paris intra muros hors Bois de Boulogne, Vincennes et Bagatelle.

On note aussi 248 EVIP (espaces verts intérieurs protégés) dans le I6<sup>e</sup>  
Sur les 994 que compte PARIS (soit environ 25 %)

### EQUIPEMENTS SPORTIFS :

	Stades	piscines	tennis (courts)
PARIS	37	33	142
XVI <sup>e</sup>	6	2	16
Soit environ	16 %	6 %	11 %

HOTELS (1995)	nombre d'hôtels	nombre de chambres
PARIS	1.440	70.500
XVI <sup>e</sup>	60	2.350 (soit 3 % sur le XVI <sup>e</sup> )

*Suite en page 6.*

## L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE AUTEUIL RAFFET

Elle nous informe que le Tribunal Administratif, qu'elle avait saisi, vient d'annuler le Permis de Construire de 1996, prorogé d'un an en 1997.

La convention SNCF/Ville est donc actuellement périmée.

Et l'association rappelle les grandes lignes de son contre-projet :

- Un projet immobilier raisonnable
- Pas de Centre Commercial entraînant un surplus de circulation et une augmentation de la pollution
- Un aménagement concomitant de la Place de la Porte d'Auteuil afin qu'elle redevienne un centre de vie agréable
- Une véritable promenade plantée sécurisée qui se termine en s'épanouissant au niveau de la Porte d'Auteuil

Elle insiste pour que la réalisation de cette promenade soit dissociée du programme immobilier : « Nous nous heurtons à un problème financier et politique qui ne nous a pas permis d'avancer dans cette voie »

Il faut reconnaître l'utile pugnacité de cette association qui regrette le manque de concertation sur un dossier de cette importance, l'absence d'étude sérieuse de la circulation actuelle et.. future, les insuffisances du dossier....

L'ensemble du dossier devrait être repris à zéro à partir d'une éventuelle modification du POS (plan d'occupation des sols).

### ENVIRONNEMENT : dans le B.M.O. :

La Direction des Parcs et Jardins et Espaces verts, dont nous admirons toujours l'efficacité collabore avec l'I.N.R.A. pour l'amélioration des plantations d'arbres en milieu urbain et l'adaptation de nouvelles espèces...

Des jardins réaménagés, des coins de rues plantés, les talus du périphérique arborés : les parisiens ne manquent jamais de remarquer des aménagements nouveaux, surprenants. Voilà bien une administration qu'ils aiment : elle leur rend la ville plus belle, plus accueillante.

A tous, jardiniers, décorateurs, paysagistes, ils disent de grands mercis.

Le Conseil de Paris, dans sa séance du 6 avril, a longuement évoqué la politique de la Mairie au sujet des parcs, jardins et espaces verts.

Beaucoup d'interventions, beaucoup de propositions, de regrets, de reproches.....

Mme de PANAFIEU, Adjointe au Maire de Paris, en charge de cet important domaine, a pu répondre à tous les intervenants, : le POS de Paris comprend environ un millier d'EVIP, environ 215 hectares, ils ne comprennent pas les espaces verts privés dans le plan de sauvegarde du MARAIS ? ni ceux des zones d'aménagement concerté. La sécurité dans ces espaces verts est un élément prioritaire pour tous, Maires d'arrondissement et usagers. Et tous, se félicitent de la qualité des interventions des services des parcs et jardins et de Paris Nature dont les prestations intéressent même des décideurs étrangers.

## L'HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU ( H.E.G.P.)

Bien que de l'autre coté de la Seine, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes directement concernés par cette magnifique réalisation.

Il est situé à l'emplacement des anciennes usines Citroën. Il sera inauguré le 13 octobre 1998, mais il ne sera ouvert au public qu'en février 99. ( La première pierre avait été posée en Novembre 1993.)

Sa mise en fonctionnement entraînera la fermeture de plusieurs autres hôpitaux jugés inadaptés actuellement à une médecine moderne : Boucicaut (15<sup>e</sup>), Laënnec (7<sup>e</sup>), St Lazare (10<sup>e</sup>) ainsi qu'une importante partie de Broussais (14<sup>e</sup>).

Il devrait permettre un budget de fonctionnement plus économique que celui de ces quatre anciens hôpitaux réunis.

Ce complexe hospitalier ultra moderne comptera 857 lits, dont 93 lits et places de moins de 24 heures : hôpital de jour, 24 salles d'opérations, des plateaux techniques de haute technologie. Il emploiera 2.500 agents, et 350 médecins..

Il desservira une population de plus de 500.000 habitants et fonctionnera autour de 3 pôles principaux

- accueil et traitement des urgences (jusqu'à 150 par jour)
- département de cancérologie
- département cardio-vasculaire qui aura un rôle unique en Europe et devrait être un pôle de recherche en liaison avec d'autres établissements

D'autres seront également présentes ainsi qu'une unité réservée aux malades du sida.

Tout sera centré sur le malade et son confort, la totalité des chambres, très lumineuses, individuelles à 90 %, sera équipée de salles de bains. Et 15 % des chambres pourront loger un accompagnant.

L'hospitalisation sera aussi courte que possible et orientée vers la notion nouvelle d'hospitalisation à domicile – qui ne se mettra en place que progressivement – rien n'étant encore prévu par la Caisse d'Assurance maladie dans ce sens.

LA COMMISSION « QUARTIERS TRANQUILLES »

Elle s'est réunie les 27 mars et 11 mai dernier, sous la présidence de Mme GLAZZI, Adjointe de M. TAITTINGER.

Plusieurs sites avaient été envisagés par les divers participants : Police, Administration, Elus, Associations. En retenant qu'un « quartier tranquille n'est pas un quartier sans circulation, sans animation, ce n'est pas une zone piétonne, ni une zone d'accès restreint, il doit permettre des circulations douces »

« Des contraintes budgétaires importantes, certes d'où des aménagements simples, pas de signalisation spécifique, mais celle de « zone 30 » fera comprendre aux usagers que l'on pénètre dans un quartier tranquillisé : bacs à fleurs, limites de stationnement ..... »

Les quartiers évoqués : Bld Bruix : quartier tranquille ? ou quartier à circulation difficile à réétudier ? Une rénovation complète est déjà prévue ( plus de dix millions de francs en 98/99, vingt millions en 2.000)  
Du côté riverains, un stationnement résidentiel est étudié, du côté Bois, un stationnement payant (stade Wimille)

Porte de St Cloud : de graves problèmes de circulation certes, mais Mme La Commissaire DEVOS ne pense pas que ce soit une priorité

Rue des Bauches : beaucoup d'écoles d'où problèmes de sécurité spécifiques que M. LE DOUR étudie en évoquant un stationnement résidentiel favorable aux riverains.

Rue des Belles Feuilles : quartier bien délimité, très commerçant, des accès multiples, un parking souterrain existant..  
M. LE DOUR pense que ce pourrait être la 1<sup>o</sup> expérience de quartier tranquille , sans difficultés majeures , dans l'arrondissement.  
« Un budget approximatif de 2,5 M.F. permettrait de commencer à traiter le haut de la rue des Belles Feuilles, le problème principal restant le stationnement unilatéral, qui n'est absolument pas respecté actuellement, des « lincoln » pourraient être installés ».

M. ARENOU confirme la réactivation d'un projet de monument au milieu de la Place de Mexico. Il semble que l'on pourrait avoir une idée du style envisagé à l'exposition LALANNE, actuellement, et jusqu'au 2 Août, dans les Jardins de Bagatelle.

Peut-on souhaiter que le projet lorsqu'il sera « définitif » soit étudié par les Elus des

sera présenté et discuté en Conseil d'arrondissement et une enquête publique aura lieu à la Mairie.

Un affichage est déjà apposé sur les lieux : « Exposition et enquête publique à la Mairie du XVI<sup>e</sup>, du 2 juin au 10 juillet 1998, de 9 heures à 18 heures (sauf samedi de 9 à 12 heures) L'enquête concerne en particulier, et c'est important, la modification de l'emplacement réservé pour l'espace vert public. Sa surface devrait diminuer dans ce nouveau projet : « la réglementation en matière de POS ne permet pas de réaliser, dans un emplacement réservé pour un jardin public, quelque chose en plus du jardin public, y compris en sous-sol »

Il nous semble, pourtant, que des parcs auto souterrains existent déjà un peu partout dans la Capitale, sous des jardins.

« il sera nécessaire, d'une part de réduire à cet endroit l'emplacement réservé pour espace vert public » et d'autre part « de prévoir sur la dalle plafond du stationnement une cote d'altitude maximale ce qui permettra de prévoir sur cette dalle une épaisseur de terre suffisante pour accueillir le futur jardin public » ??

Il est aussi prévu de permettre la création de jardins privatifs le long des futurs logements, sur une largeur de 3 m. Cette bande ne pourra pas, « raisonnablement » être prise sur la zone constructible... Cette nouvelle disposition entraînera une légère diminution de surface du jardin public, de l'ordre de 1.550 m

En résumé, il y a au POS actuel 15.500 m<sup>2</sup> de jardin public.

Avec l'éventuel nouveau POS : 13.700 m<sup>2</sup> dont 9.800 m<sup>2</sup> sur parking et 3.900 m<sup>2</sup>, avec un niveau de parking, un jardin pour la crèche de 300 m<sup>2</sup>, et 1.550 m<sup>2</sup> de jardins privatifs. Notons aussi, et c'est important, que 30 % des logements réalisés dans cette opération seront des logements à loyer intermédiaire.

Nous vous invitons très vivement à aller voir cette exposition, à y inscrire vos éventuelles remarques. Elles ne sont pas inutiles. Déjà les réserves des riverains, des associations ont été largement prises en compte au cours des années, dans ce dossier.

### LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Question sensible pour les médecins, les habitants : comment connaître son degré ? quels sont les moyens d'information du public ?

Le Directeur d'Airparif, M. LAMELOISE répondait à ces questions au Conseil d'arrondissement : AIPARIF est chargé de mesurer la pollution de l'air et d'en informer les décideurs à Paris et en Ile de France.. Trois niveaux de pollution sont retenus :

- 1 : pré-alerte (20 jours par an environ)
- 2 : potentialité d'effets sur les populations fragiles (5/6 jours par an)
- 3 : potentialité d'effets sur toute la population

Le public est prévenu par les médias, les panneaux de la Ville de Paris, vers le rectorat, certains gros industriels. En cas de forte pollution, des mesures de restriction de la circulation auto peuvent être prises, les activités sportives des scolaires supprimées...

La circulation auto est un facteur important de la pollution et les conducteurs à l'intérieur de leur véhicules très exposés.

Deux stations d'observation dans le XVI<sup>e</sup> : l'un, rue La Fontaine, l'autre Porte d'Auteuil. Est-ce suffisant ? Le secteur Ouest de Paris est le plus pollué de la Ville du fait des vents dominants. Et on note une diminution de 10 à 15 % pendant les week ends (sauf de soir).

La pollution, même dans ses phases modérées, est présente toute l'année. On connaît encore mal ses effets nocifs sur la population..... et peut-être ne s'en soucie-t-on pas suffisamment !

Toutes ces informations nous ont passionnés. Peut-être, notre ami M. ELBEL qui en est le président, nous ferait-il visiter cet organisme. ?

#### QUELQUES CHIFFRES encore pour compléter la 1<sup>o</sup> page

POPULATION	Taux natalité pour 1.000 h. (moyenne 82/90)	Taux de mortalité pour 1.000 h. (moyenne 82/90)
PARIS	14,7	10,2
XVI <sup>e</sup>	11,2 (le plus bas)	10,8
Taux le plus élevé :	18,1 (dans le 10 <sup>e</sup> )	13,4 (dans le 1 <sup>o</sup> )
<u>% étrangers (1990)</u>	15,9 (Paris)	16,5 (16 <sup>e</sup> ) et 20,6 (18 <sup>e</sup> )

#### STRUCTURE DE LA POPULATION :

En %, en 1990 :	< 20 ans	60/75 ans	+ de 75 ans
PARIS	18,7	12,3	8,5
XVI <sup>e</sup>	18,6	15,6	11,2
PARIS	hommes : 47 %	femmes : 53 %	
XVI <sup>e</sup>	hommes : 44 %	femmes : 56 %	

#### DERNIERE HEURE

L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE AUTEUIL-RAFFET nous transmet copie de la notification du jugement du Tribunal Administratif qui annule le permis de construire sur la plate-forme d'Auteuil et condamne la Ville de Paris à payer aux Associations "Porte d'Auteuil Environnement" et "Sauvegarde Auteuil-Raffet" une somme de 10.000 F au titre des frais exposés par eux et non compris dans les dépens.